



Marie-Pierre MOUTON
Présidente de la CLIGEET

Pour répondre à la mission d'intérêt général d'information et de concertation qui lui est confiée par le législateur, la CLIGEET structure son activité autour de plusieurs actions, en adéquation avec l'actualité des installations nucléaires du site du Tricastin, et avec une posture destinée à favoriser un dialogue continu entre exploitants, services de l'Etat, Autorité de sûreté nucléaire et le bassin de population relevant de sa compétence géographique, représenté par ses membres (élus, associations de protection de la nature et de l'environnement, organisation syndicales, experts et représentants du monde économique).

Elle veille à faciliter la diffusion de l'information aux publics et participe depuis son lancement, au dispositif de la journée nationale de résilience aux risques majeurs qui se déroule au mois d'octobre. Dans ce cadre, elle consacre la 6^e édition de sa lettre d'information à la campagne régionale d'information et de prévention sur les risques majeurs, pour participer à l'amélioration de la culture du risque de la population.



ACTUALITÉS...

RÉUNION OUVERTE AUX PUBLICS

Réunion publique de la CLIGEET
le 26/09/23 à Donzère
« Enjeux et impacts des évolutions
climatiques sur les installations
du Tricastin »



Réunion publique du 26/09/23

RÉUNIONS OUVERTES AUX MEMBRES ET PARTENAIRES

- **Activité statutaire** : structurée par deux réunions de bureau les 07/06/23 et 07/11/23 et deux assemblées plénières de la CLI les 30/06/23 et 29/11/23 permettant d'échanger autour de l'actualité des installations du Tricastin (dont le projet d'extension de l'usine Georges Besse 2*)
- **Rencontre entre le Président de l'ASN, Bernard Doroszczuk, accompagné de deux membres du collège de l'ASN et des membres du Bureau de la CLIGEET, dont sa Présidente, Marie-Pierre MOUTON, le 04/07/23 à Valence.** Les participants ont pu échanger sur les conditions et modalités d'information et de concertation de la CLIGEET, ses relations avec ORANO et EDF, et plus largement le développement de la culture de sécurité et de radioprotection de la population. Des sujets aussi bien locaux que nationaux concernant EDF et ORANO, comme par exemple la nouvelle installation ORANO d'entreposage d'uranium de retraitement, la prise en compte du retour d'expérience du séisme du Teil de 2019, la compétence au sein de la filière nucléaire ou encore la poursuite de fonctionnement des réacteurs nucléaires exploités par EDF ont également été abordés lors des discussions.



Rencontre avec le collège de l'ASN du 04/07/23

- **Visite du site Orano Tricastin, dans le cadre de la concertation continue relative au projet d'extension de l'usine Georges Besse 2 le 14/11/23**
- **Temps de partage de connaissances « Mieux comprendre le risque de criticité » le 14/11/23 en visioconférence**

LA CAMPAGNE RÉGIONALE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION 2023 SUR LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS



La nouvelle campagne régionale sur les risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes a été lancée le 5 octobre dernier. Intitulée «Les bons réflexes», elle vise à faire connaître les activités industrielles à risques dans la région, les moyens d'alerte en cas d'accident et les conduites à tenir si l'alerte est déclenchée. Une brochure détaillant les consignes de sécurité à suivre en cas d'accident est en cours de distribution dans toutes les zones concernées.

Pourquoi cette campagne ?

L'information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire. Tous les 5 ans, les industriels sont tenus de sensibiliser les riverains à l'existence des risques, à leurs conséquences potentielles et aux bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Quelles sont les activités industrielles concernées ?

Il s'agit notamment d'établissements classés « SEVESO », d'installations nucléaires de base (INB), de stockages souterrains ou d'infrastructures de transport de matières dangereuses et de certains laboratoires. Ils font partie du PPI (plan particulier d'intervention) qui définit l'organisation des secours et les moyens d'intervention en cas d'accident.



Quels sont les types de risques ?

Selon la nature des produits impliqués, un accident peut entraîner un incendie, une explosion ou une émission de substances toxiques ou radioactives.

Qui reçoit la brochure « Les bons réflexes en cas d'accident » ?

Les habitants dont la commune de résidence se situe dans le périmètre PPI d'un ou plusieurs établissements à risques.

Pour retrouver toutes les informations relatives à cette campagne : documents réglementaires, informations complémentaires sur les établissements à risques du secteur, les actualités sur les événements organisés dans le cadre de cette campagne.

Rendez-vous sur le site

lesbonsreflexes.com

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS EXPLOITÉES SUR LE SITE DU TRICASTIN ?

Le complexe industriel du Tricastin est composé de plusieurs entreprises spécialisées dans les opérations industrielles préalables à la fabrication du combustible nucléaire (Orano Tricastin), la production d'électricité (EDF, Centrale nucléaire de production d'électricité du Tricastin), le conditionnement et la distribution de produits chimiques (Soderec International).

Entreprises	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information
EDF-CNPE Tricastin	Pierrelatte		20 000 m
ORANO Tricastin	Pierrelatte	 	2 630 m
SODEREC INTERNATIONAL	Pierrelatte		2 475 m

Retrouvez la carte du PPI en flashant le QR code



Risque d'incendie

Effets : Dégagement de chaleur (effet thermique) et de fumées (gaz) éventuellement toxiques.

Conséquences possibles : Brûlures, asphyxie et intoxication par les fumées.



Risque toxique

Effets : Dispersion dans l'air, dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour la santé.

Conséquences possibles : Les produits toxiques sont dangereux pour la santé. Ils peuvent provoquer des nausées, des irritations des yeux, de la peau, atteintes des poumons ou plus généralement de l'organisme. Les émanations toxiques sont parfois inodores et incolores.



Risque radioactif

Effets : Une exposition à la radioactivité.

Conséquences possibles : Une exposition prolongée à la radioactivité peut affecter les cellules de l'organisme, avec des effets à plus ou moins long terme et des risques de cancers.

JE REÇOIS L'ALERTE, J'AI LES BONS RÉFLEXES !

En cas de survenue d'un accident dans votre zone géographique, vous serez prévenu par une notification sur votre téléphone mobile (dispositif FR-Alert) et, dans la plupart des cas, par la sirène d'alerte. Ne paniquez pas, l'essentiel à savoir se trouve dans cette brochure.



Informations spécifiques aux riverains des installations présentant un risque radioactif



A quoi servent les comprimés d'iode ?

La prise d'iode stable (iode de potassium), associée à la mise à l'abri, est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient intervenir en cas d'accident nucléaire.

Les comprimés sont distribués de façon préventive autour des installations présentant un risque radioactif (centrales nucléaires, réacteurs de recherche, installations de défense...), dans un rayon défini dans les plans PPI (variant de 500 m à 20 km).

Plus d'info ici :
<https://vu.fr/fmyN>

ou en flashant
le QR code



CE QUI EST FAIT POUR RÉDUIRE LES RISQUES

Tout au long de l'année, pouvoirs publics et industriels travaillent ensemble pour réduire les risques à la source, garantir la sécurité de tous et limiter les conséquences en cas d'accident.

1 RÉDUCTION DES RISQUES À LA SOURCE

Les industriels réalisent des études de dangers pour recenser l'ensemble des risques et mettre en place les mesures permettant de les maîtriser. Ces études sont instruites par l'État, qui réalise des inspections au moins une fois par an et peut demander des mesures de sécurité complémentaires.

2 MAÎTRISE DE L'URBANISATION

L'état et les collectivités organisent l'aménagement du territoire pour faire cohabiter au mieux activités industrielles et populations, et limiter les conséquences d'un éventuel accident.

3 PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

Les industriels et les pouvoirs publics élaborent des plans de secours, déclenchables en cas d'accident par les sites ou par la Préfecture selon l'étendue du sinistre. Ces plans sont régulièrement testés lors d'exercices.

4 L'INFORMATION DU PUBLIC

Une population informée des risques encourus et des bons réflexes à adopter en cas d'accident, c'est une population mieux protégée et qui facilitera les secours. C'est l'objet de cette campagne !

